

Les polémiques sur l'avortement

Posted on 19 septembre 2023 by Patrick Rouillier

Signalons tout d'abord ma position favorable à l'avortement sans autres restrictions que médicales ou sécuritaires.

De nombreux groupes sociaux se sont montrés, et se montrent encore hostiles à l'avortement (IVG). Leur position sur « le droit à la vie » n'est pas sans contradiction

1. Les nazis étaient opposés au droit à l'IVG. Cet appel au droit à la vie interroge à la vue des millions de Juifs, Roms, Communistes et homosexuels gazés dans les camps et au 50 millions de morts que leur idéologie a entraîné !
2. L'église orthodoxe Russe hostile à l'IVG soutiens les massacres perpétrés par l'armée Russe en Syrie et en Ukraine. Ces centaines de milliers de morts avaient pourtant le « droit à la vie ».
3. Les fondamentalistes de Daech, horrifiés par les avortements n'hésitent pourtant pas à massacrer femmes et enfants.
4. Nos fondamentalistes catholiques principaux adversaires de l'avortement sont très souvent favorables à la peine de mort.
5. Sur l'autre bord, les farouches partisans de l'avortement poussent des cris d'offrais si on attente à la vie de la moindre grenouille et sont contre la peine de mort.

Tout cela est très contradictoire et souvent la raison est débordée par l'affectif. On parle toujours de droit à la vie, mais en évitant de préciser ce que l'on entend par « la vie ». La première chose à faire c'est d'en donner une définition avant de parler de droit ! Ensuite il faudra s'interroger sur la notion de « droit » de droit divin ou sociétal.

Qu'est-ce que la vie ? Le plus honnête et d'avouer que l'on ne sait pas. Nous sommes des entité « vie » et comme une entité ne peut jamais s'auto définir on ne le saura jamais. Ceci n'est pas trop encourageant, mais ne baissons pas les bras. Quand on ne peut savoir et que l'on doit quand même savoir ... on fait avec, et de ce que l'on ne sait pas on en donne une représentation. Croyez-vous que Newton sût comment marchait le monde ...bien sûr que non, mais il en a donné une représentation plausible (compatible avec ses positions religieuses), de même pour Einstein. Ce ne sont pas les représentations de la vie qui manquent.

1. La vision religieuse. Pour toutes les grandes religion la vie est le fait d'un être suprême qui l'aurait créé et en assurera la gestion. Dans ce cas, la vie lui appartient et nous ne sommes que des marionnettes qu'il dirige à plaisir. On



comprend que l'avortement puisse être considéré comme un crime de « lèse-majesté » passible de sévère punition dans une vie future (Jamais dans le présent ce qui pourtant crédibiliserai la position en la rendant moins fantasmée !)

2. La vision la plus courante, mi- religieuse, mi- athée, un peu flou. On croit un peu à un être suprême mais en même temps on voit bien que ce n'est pas raisonnable. On ne croit pas à la vie éternelle, mais en même temps on continue à traiter les morts comme si ils étaient encore parmi nous. La position sur l'IVG est mitigée plus axée autour d'un consensus moral, d'un vivre ensemble. Une forme de raison embuée d'affectif. Un sentiment qui penche tantôt d'un côté, tantôt de l'autre au hasard des expériences, de l'environnement, des influences.
3. Enfin la position agnostique qui, sans occulter la possibilité religieuse, constate que cet être supérieur ne marque pas le monde par son interventionnisme et son efficacité. Devant cette absence, comme toujours, on fait sans lui. alors, le fœtus nous appartient, appartient à la mère ... voire au père, et seule leurs décisions comptent. Ceci n'empêche pas de régler les problèmes médicaux, sécuritaires, sociétaux si la pratique de l'IVG peut perturber l'équilibre de nos sociétés.

Toutes ces positions sont défendables dans la mesure où l'existence de dieu n'est ni acquise ni dénié. Nous sommes dans une société laïque où les croyances ont leur place mais ne peuvent prétendre nous imposer leurs visions. Comme les religions l'IVG a sa place dans notre société. Plus personne n'est obligé de se faire baptiser et personne n'est obligé de se faire avorter. Nous avons des croyances différentes selon le pays où nous habitons, selon notre situation sociale, notre environnement, c'est un fait qu'il faut accepter. Une croyance est un incontournable qui ne peut (ou très difficilement) s'éradiquer. Personne n'y peut rien et on doit faire avec. Admettre que l'on peut imposer sa croyance aux autres est non seulement un leurre, mais devrait presque être un délit, voire un crime. Que, donc, chacun vive selon ses croyances et laisse les autres vivre les leurs.

La position sur l'IVG résulte de ces croyances. Accepter ou non l'avortement revient à accepter ou non les diverses croyances. Étant la conséquence d'un arbitraire l'IVG est, lui même un arbitraire. Nous sommes dans un pays laïque où l'on tolère les diverses religions, tolérons en les conséquences, donc l'avortement.

Les croyances ne sont donc pas un critère de jugement pour ou contre l'avortement.

Voyons quelques autres paramètres



Le droit à la vie : Dans la nature il n'y a ni droits ni devoirs, seulement des nécessités. Le droit est une notion sociétale basée sur les devoirs et droits réciproques dans une communauté. Elle s'applique aux membres de cette communauté et en ce qui nous concerne aux citoyens. Le fœtus n'étant pas un citoyen la notion de droit ne peut lui être appliquée. Le fœtus n'a aucun droits, comme d'ailleurs il n'a aucun devoirs. Il est paradoxal que certains qui veulent interdire l'avortement acceptent, sans broncher, l'accouchement sous X et l'abandon, par la mère, de l'enfant aux services sociaux.

Le fœtus : Il n'a pas de vie propre et n'est qu'un élément du corps de la mère dont il fait partie intégrante. Personne ne peut s'arroger de droit sur lui, ni sur le corps de la femme qui le porte.

N.B. Se pose la question récurrente de savoir à quel stade peut-on considérer que l'embryon devient un être humain. L'embryon suit un continuum d'évolution pour conduire jusqu'au vieillard, et dans un continuum il n'y a pas de seuil ou de stade qui puissent être définis. Selon nos lois et coutumes il devient un être à part entière lorsqu'il se sépare de la mère à sa naissance et devient un citoyen avec les devoirs et droits afférant. Sa vie est alors protégée par la communauté.